

CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

Quelle que soit la nature juridique du demandeur :

Liste des principaux détenteurs du capital :

nom	Part du capital détenu (%)

effectif salarié à la date de la demande : |_|_|_|_|_|_|_|_| en Equivalent Temps Plein

montant du chiffre d'affaires : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| € dernier exercice clos

valeur du bilan : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| € dernier exercice clos

Pour les entreprises, le cas échéant, appartenance à un groupe :

nom du groupe : _____

effectif salarié du groupe à la date de la demande : |_|_|_|_|_|_|_|_| en Equivalent Temps Plein

montant du chiffre d'affaires consolidé du groupe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| € dernier exercice clos

Attention : Fournir un organigramme juridique pour l'ensemble du groupe mentionnant, pour chaque entité juridique, la répartition du capital, les actionnaires détenant plus de 25% du capital et les effectifs (le tout visé par l'expert comptable.)

CARACTERISTIQUES DU PROJET

a) Localisation du projet : Identique à la localisation du demandeur (Si oui, veuillez cocher la case prévue)

Sinon, merci de préciser l'adresse du projet : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune : _____

b) Nature et descriptif succinct du projet

c) Calendrier prévisionnel des investissements

Date prévisionnelle de début de projet : _____ (mois, année)

Rappel : Seules les dépenses qui ont été effectuées après le dépôt de la demande de subvention sont éligibles, à l'exception des frais généraux

Pour les projets qui s'étendent sur plusieurs années :

Année prévisionnelle de la dépense	% prévisionnel d'avancement

Date prévisionnelle de fin de projet : _____ (mois, année)

Le projet doit être achevé dans les 24 mois qui suivent la date de démarrage et avant le 30 septembre 2024.

AIDES SOLLICITEES PAR LE DEMANDEUR ET PLAN DE FINANCEMENT

a) Investissements matériels (compléter sur la base de l'annexe 1)

Poste de dépense	Montant prévisionnel total (en €)		Montant éligible à la mesure (en €)	
	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC ¹	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC ¹
Terrain et aménagements extérieurs	_____	_____	_____	_____
Bâtiments (acquisition, construction, rénovation)	_____	_____	_____	_____
Equipements et matériels	_____	_____	_____	_____
Frais généraux et investissements immatériels liés à l'investissement	_____	_____	_____	_____
TOTAL des dépenses prévues	_____	_____	_____	_____

¹ Veuillez cocher la case correspondante.

Attention : Seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses et des recettes TTC

b) Recettes prévisionnelles : _____ HT TTC ¹

Notion de recettes :

Les recettes générées par le projet doivent être déduites de la dépense retenue pour calculer le montant de la subvention.

Peuvent être considérées comme des recettes :

- la location à un tiers des biens subventionnés (à l'exception du cas particulier de la location à une filiale chargée de l'exploitation ou des investissements financés en crédit-bail)
- la revente d'énergie à un tiers (valeur à calculer sur la base des 5 premières années de fonctionnement de l'activité du générateur).

Ne constituent pas une recette à déduire :

- les cessions d'actifs non directement liés à l'opération,
- les cessions d'actifs déjà amortis,
- les cessions d'actifs pour lesquels le propriétaire est libéré de ses engagements précédents vis à vis des financements publics,
- les recettes résultant de l'activité commerciale normale de l'entreprise.

Attention : le service instructeur (DRAAF) peut déduire du montant du projet toute recette résultant de la cession d'actifs et non mentionnée dans la demande d'aide, s'il estime que cette recette fait partie intégrante du projet subventionné.

c) Plan de financement prévisionnel :

Financiers sollicités	Montant en €
Subvention sollicitée au titre de la mesure	_____
Dont co-financement Région et/ou Département (37%)	_____
Dont FEADER (63%)	_____
Autre (précisez)	_____
Sous-total financeurs publics	_____
Autre financement privé (précisez) _____	_____
Auto – financement	_____
Emprunts	_____
Dont crédit-bail	_____
TOTAL général = coût du projet	_____
Recettes prévisionnelles générées par le projet	_____

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration, (Veuillez cocher la case correspondant à votre choix)

j'autorise

je n'autorise pas ⁽²⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽²⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

En fonction de votre situation, veuillez cocher la case correspondante.

Je demande à bénéficier du soutien aux investissements des Industries Agro-Alimentaires.

J'atteste sur l'honneur :

- Ne pas avoir sollicité une autre aide que les aides indiquées sur cette demande pour le même projet,
- Avoir pris connaissance des points de contrôle spécifiques à ce dispositif d'aide figurant dans la notice d'information annexée au présent formulaire,
- J'atteste avoir pris connaissance que l'application de la réglementation relative aux opérations concernant des produits agricoles aura pour effet qu'une dépense recevant un début d'exécution avant la date autorisée sera inéligible à l'aide et que si mon projet ne concerne pas les produits agricoles, que l'application de la réglementation relative aux aides d'Etat (régime d'aide avec incitativité) aura pour effet qu'un commencement d'exécution avant la date autorisée rendra inéligible à l'aide l'intégralité de mon projet et ne pas avoir commencé mon opération avant cette date qui sera indiquée dans l'accusé de réception de ma demande d'aide,
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,

le cas échéant : (cocher les cases suivantes, selon votre cas)

- Ne pas récupérer la TVA (si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC),
- Ne pas récupérer partiellement la TVA, par le biais du FCTVA,

Je m'engage sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A informer la DRAAF de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet,
- A permettre / faciliter l'accès à mon entreprise aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite pendant au minimum trois ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
- A ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), que ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet »,
- A mettre en place la publicité de l'aide européenne conformément aux dispositions décrites dans la notice d'information de la sous-mesure 4.2, type d'opération 4.2A,
- A apposer les logos des Collectivités territoriales (Conseil régional et Conseil départemental) aux cotés de ceux de l'Union Européenne,
- A transmettre sans délai à la DRAAF une déclaration de début de travaux,
- A maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements prévus dans le projet pendant une durée de 5 ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
- A rester propriétaire des investissements acquis dans le cadre de ce projet pendant une durée minimale de 5 ans à compter du paiement final de l'aide européenne, pour les matériels et les bâtiments,
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre de ce projet respecte les normes minimales requises, pendant cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
- A poursuivre mon (notre) activité pendant une durée de cinq ans à compter du paiement final de l'aide européenne,
- A détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente pendant 10 années à compter du paiement final de l'aide européenne : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles,
- A obtenir, avant la réalisation du projet, l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation (permis de construire notamment)

Fait à _____ le _____

Fonction et signature(s) du demandeur avec le cachet de l'entreprise:

(du gérant en cas de formes sociétaires)

IMPORTANT :

Je suis informé :

- qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur,
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans.
- que, les données personnelles collectées dans ce formulaire sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté ou par des sous-traitants. Ceci dans le cadre des missions d'autorité de gestion des Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural dévolues à la Région-Bourgogne-Franche-Comté. Ces traitements visent à permettre l'éventuel octroi d'une aide et l'évaluation du dispositif concerné. Ces données seront conservées jusqu'au 31/12/2035. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données) je peux accéder aux données me concernant ou demander leur effacement. Je dispose également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté, Direction Europe et Rayonnement International, 17, boulevard de la Trémouille – CS 23502 - 21035 DIJON cedex. Ou par voie électronique feader@bourgognefranchecomte.fr.

Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr). »

PIECES A FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé version sous format papier et informatique	Tous	<input type="checkbox"/>
Annexes 1 à 9 au présent formulaire version sous format papier et informatique	Tous	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles	Tous	<input type="checkbox"/> *
Comptes de bilan et de résultat : liasse fiscale du dernier exercice	Tous	<input type="checkbox"/>
Organigramme de l'entreprise signé	Tous	<input type="checkbox"/>
Autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau et, le cas échéant, la convention de déversement mise à jour (y compris en l'absence de modification des rejets)	En cas de rejet des effluents non traités dans un système d'assainissement collectif public/En cas de rejet des effluents traités dans un système d'assainissement collectif ou dans un réseau pluvial.	<input type="checkbox"/>
Avis du service de la police de l'eau sur la conformité du système d'assainissement collectif et de la compatibilité du rejet sur le milieu		<input type="checkbox"/>
Arrêté définitif de permis de construire ou d'autorisation de travaux pour bâtiment	Le cas échéant	<input type="checkbox"/>
Arrêté définitif de permis de construire ou d'autorisation de travaux pour station d'épuration	Le cas échéant	<input type="checkbox"/>
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement	Le cas échéant (coopérative)	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)	Le cas échéant (voir en page 1 du formulaire)	<input type="checkbox"/>
K-bis (de moins de 3 mois)	Si le demandeur est une forme sociétaire	<input type="checkbox"/>
Carte d'identité du représentant	Sauf pour les établissements publics	<input type="checkbox"/>
Exemplaire des statuts	Si le demandeur n'est pas en mesure de fournir un K-bis	<input type="checkbox"/>
Attestation de non récupération de la TVA	Si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC	<input type="checkbox"/>
Attestation présentant le taux de récupération de la TVA par le biais du FCTVA	Si le demandeur est une collectivité territoriale	<input type="checkbox"/>
Attestation bancaire de prêt indiquant le montant pouvant être accordé	Tous	<input type="checkbox"/>
Projet de contrat de crédit-bail.	Si l'investissement est financé par crédit-bail	<input type="checkbox"/>
Organigramme juridique signé pour l'ensemble du groupe mentionnant, pour chaque entité juridique, la répartition du capital, les actionnaires détenant plus de 25% du capital et les effectifs (le tout visé par l'expert-comptable.)	Pour les groupes	<input type="checkbox"/>
Preuve de la représentation légale ou du pouvoir pour un porteur de projet agissant en qualité de représentant légal / ou en vertu d'un pouvoir qui lui est donné	Pour les personnes morales	<input type="checkbox"/>
Autorisations préalables requises par la réglementation ou attestation d'une demande d'autorisation	Le cas échéant	<input type="checkbox"/>
Document attestant que le demandeur aura la propriété, la jouissance ou la libre disposition des terrains et immeubles Et le cas échéant, document établissant que le demandeur a le droit d'effectuer les travaux sur des terrains ou immeubles ne lui appartenant pas	Lorsque le demandeur n'est pas propriétaire des terrains et immeubles	<input type="checkbox"/> Acte de vente
Documents relatifs aux ICPE	Pour les installations soumises à déclaration ICPE	<input type="checkbox"/> Preuve de dépôt du formulaire de déclaration initiale ou de modification
	Pour les installations soumises à enregistrement ICPE	<input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral d'enregistrement
	Pour les installations soumises à autorisation ICPE	<input type="checkbox"/> Arrêté préfectoral d'autorisation
Plans de situation, plan cadastral et plan de masse	Le cas échéant si susceptible d'aider à la compréhension du projet et si construction et aménagement d'un magasin de vente	<input type="checkbox"/>

- * - dépense entre 0 € à 2 000 € (HT) : fournir un seul devis
- entre 2 000 € (HT) et 90 000 € (HT) : fournir deux devis
- pour les dépenses > à 90 000 € (HT) : fournir trois devis

S'il n'est pas possible d'obtenir un deuxième ou troisième devis, vous devez fournir un argumentaire (cf annexe 2 du formulaire) : fournisseur unique, technicité particulière du matériel, ... (joindre un justificatif).

Dans tous les cas, le dossier ne pourra pas être considéré comme déposé s'il n'y a pas le contenu minimal : le nom et la taille de l'entreprise, la description du projet ou de l'activité, y compris ses dates de début et de fin, la localisation du projet ou de l'activité, la liste des coûts admissibles, le type (subvention, prêt, garantie, avance récupérable ou autre) et le montant du financement public nécessaire au projet/à l'activité. Le contenu minimal peut prendre la forme des 4 premières pages du formulaire de demande d'aide complété et signé et de l'annexe 2

Annexe 2 – Dépenses prévisionnelles

Nature de l'investissement	Fournisseur à l'origine du devis	Montant prévisionnel HT devis retenu	Montant prévisionnel éligible *	Fournisseur devis n°2	Montant devis n°2	Fournisseur devis n°3 (si montant >90 000 €)	Montant devis n°3 (si montant >90 000 €)	Explication si impossibilité de fournir un devis n°2 et/ou n°3
Terrain								
Sous-total								
Bâtiment								
Sous-total								
Equipement et matériel								
Sous-total								
Frais généraux et investissements immatériels liés à l'investissement								
Sous-total								
Total des dépenses								

Annexe 3 – Projet stratégique

- Un historique rapide

- Une description de l'activité et de la stratégie globale de l'entreprise

La stratégie globale de l'entreprise peut concerner différentes thématiques (relatives aux produits, aux liens entre l'entreprise et son territoire, à l'impact environnemental, aux conditions de travail...). Pour vous aider, vous pouvez renseigner le tableau ci-dessous :

Développement de produits à forte valeur ajoutée (produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine fabriqués ou commercialisés par le demandeur au moment du dépôt du dossier ou à l'issue de la réalisation de l'investissement)	
Structuration des filières (forme coopérative, contractualisation* avec l'amont, contractualisation* avec l'aval) *joindre le(s) contrat(s)	
Structuration des territoires par la mise en place de circuits locaux de commercialisation indiquez le pourcentage de vente directe :% et détaillez le calcul	
Réduction de l'impact environnemental	Cf autodiagnostic à remplir obligatoirement et à joindre au dossier de demande de subvention (annexe 7).
Amélioration de la sécurité sur le lieu de travail ou des conditions de travail (réduction de la pénibilité). Un autodiagnostic est à remplir par le porteur de projets.	Cf autodiagnostic à remplir obligatoirement et à joindre au dossier de demande de subvention (annexe 8).

Autres projets stratégiques	
-----------------------------	--

Une analyse des éléments présentés ci-dessous avant et après projet (dans le tableau ci-dessous):

	Avant projet	Après projet
Intégration de la stratégie de l'entreprise dans une stratégie collective (de filière, de territoire, etc...)		
Moyens humains dans l'entreprise		
Savoir-faire (technique, commerciaux, etc...)		
Process de fabrication (dont process innovants)		

	Avant projet	Après projet
Marchés		
Modes d'approvisionnement		

Annexe 5 : Bilan des aides reçues sur les 3 derniers exercices

Entreprise :

Commune :

Aide(s) présentement demandée(s) : _____ (en euros)

1- Ensemble des aides ayant fait l'objet d'un versement au cours des 3 années précédant la date de signature de cette déclaration ou aides déjà notifiées pouvant faire l'objet d'un versement à l'avenir :

Nom de l'aide	Numéro SIRET de l'entreprise bénéficiaire (1)	Organisme financeur	Montant attribué en €.	Nature de l'aide (2)	Date de décision	De minimis
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
TOTAL :						<input type="checkbox"/>

2- Ensemble des aides reçues ou envisagées pour le projet présenté :

Nom de l'aide	Numéro SIRET de l'entreprise bénéficiaire (1)	Organisme financeur	Montant attribué en €.	Nature de l'aide (2)	Date de décision	De minimis
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
TOTAL :						<input type="checkbox"/>

(1) Attention : le règlement (UE) N°1407/2013 prévoit que le plafond d'aide de 200 000 € au titre du « de minimis entreprise » doit être calculé par « entreprise unique ». Une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent au moins l'une des relations précisées ci-dessous.

(2) merci d'indiquer s'il s'agit d'une subvention, d'une avance remboursable, d'un crédit d'impôt, d'une bonification d'intérêt, d'une exonération fiscale

Je, soussigné, (nom-prénom, qualité)

_____ certifie exactes et complètes les informations fournies dans la présente déclaration.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise

Notion « d'entreprise unique » :

Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis entreprise peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000€. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000€ qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise. Par ailleurs si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique », vous disposez d'un seul plafond d'aides de minimis entreprise de 200 000€ commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ». Si votre entreprise relève de ce cas, il faut absolument vérifier que votre entreprise comptabilise bien à la fois les aides de minimis qui lui ont été versées et celles versées aux autres entreprises composant l'entreprise unique au titre du règlement (UE) n°1407/2013 et du règlement (CE) n°1998/2006.

Définition de « l'entreprise unique » :

Une « entreprise unique » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise;
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

Annexe 6 – Comptes de résultat prévisionnels de l'entreprise Pour l'exercice en cours et les trois prochains exercices (en euros)

POSTES DE L'EXPLOITATION	Exercice en cours	Année	Année	Année
Chiffre d'affaires total (HT)				
(dont projet)				
(dont export)				
Production immobilisée				
Production stockée				
Autres produits d'exploitation				
A- TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achat de matières et marchandises				
Variation de stock de matières et marchandises				
Autres achats et charges externes				
(dont sous-traitance)				
(dont crédit bail – redevances)				
B- TOTAL CONSOMMATION EN PROVENANCE DE TIERS				
C- VALEUR AJOUTEE (A - B)				
Subvention d'exploitation				
Impôts et taxes				
Charges de personnel				
D- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements				
Autres charges d'exploitation (1)				
Autres produits d'exploitation (1)				
E- RÉSULTAT D'EXPLOITATION				
Produits financiers				
Charges financières				
(dont intérêts et charges assimilés)				
F. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
G. RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
Valeur ajoutée par personne (en ETP)				
Capacité d'autofinancement (G + amortissements + ou - résultats exceptionnels)				

(1) Les dotations et reprises de provisions ont été considérées comme imprévisibles : elles ne sont donc pas notées dans ce tableau.

Annexe 7 : Plan de financement comptable de l'investissement

Valeurs en milliers de €.		Année 1 20	Année 2 20	Année 3 20	TOTAL
BESOINS					
1	Total programme soumis hors taxes (pour mémoire)				
Dont	1.1. Crédit-bail et autres investissements passés en charge d'exploitation				
	1.2. Investissements immobilisés				
2	Autres investissements hors taxes				
3 (1)	Reconstitution du fonds de roulement				
	Augmentation du besoin en fonds de roulement				
4	Remboursements de crédits				
	anciens				
	nouveaux				
5	Divers (distribution de dividendes)				
A : 1.1. à 5	TOTAL DES BESOINS				
RESSOURCES					
1	Augmentation du capital				
2	Apports en comptes courants				
3	Cession d'actifs				
4	Prélèvement sur fonds de roulement				
5	Marge brute d'autofinancement				
6	Crédit-bail et autres dépenses passées en charges				
7	Subventions d'équipement (à préciser)				
	- _____				
	- _____				
	- _____				
8	Emprunts (préciser)				
	- Banque : _____				
	prêt : _____ € à _____ % sur _____ ans				
	- Banque : _____				
	prêt : _____ € à _____ % sur _____ ans				
B : 1 à 8	TOTAL DES RESSOURCES				
B - A	SOLDE ANNUEL				
	Solde cumulé				
(1) dans le cas d'un prélèvement important de l'activité ou d'une création d'entreprise joindre une estimation du besoin en fonds de roulement					

Annexe 8 – Autodiagnostic environnement

PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Projet soumis à procédure réglementaire au titre de la protection de l'environnement.

- Mon projet n'est pas soumis à une procédure réglementaire
- Mon projet est soumis à déclaration au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)(Justificatif à fournir : preuve de dépôt de déclaration)
- Mon projet est soumis à enregistrement au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (Justificatif à fournir : accusé réception du dépôt de dossier d'enregistrement ou du « porter à connaissance » d'une modification, puis arrêté préfectoral d'enregistrement)
- Mon projet est soumis à autorisation au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (Justificatif à fournir : accusé réception du dépôt de dossier d'autorisation ou du « porter à connaissance » d'une modification, puis arrêté préfectoral d'autorisation)

TRAITEMENT DES EFFLUENTS

Les effluents générés par votre activité après réalisation de votre projet d'investissement, doivent être traités, soit par votre propre installation de traitement, soit par le biais d'un raccordement au réseau public de collecte des eaux usées.

A - En cas de traitement des effluents sur une station propre à l'entreprise

1 – Bilan du fonctionnement de la station existante

Litrage de lait travaillé (fromagerie/laiterie) en situation actuelle : l/j en moyennel/j en pointe
Tonnage de matières entrantes (autres IAA) : t/j en moyennet/j en pointe
Ratio actuel de pollution des eaux usées avant traitement :g DBO5 / litre de lait travaillé ou kg DBO5 / tonne de matières entrantes
Capacité nominale de la station : EH
Type de station :
Année de mise en service :
Localisation :
Analyse de fonctionnement (fournir les bilans 24h et les analyses ponctuelles)
.....

Lieu de rejet actuel :

- Réseau d'eaux usées (existence ou non d'une autorisation / convention de déversement, à joindre le cas échéant)
- Réseau d'eaux pluviales (existence ou non d'une autorisation / convention de déversement, à joindre le cas échéant)
- Milieu naturel (existence ou non d'une étude milieu, à joindre le cas échéant)

Production annuelle de boues (m³ et T de MS) :
Gestion des boues (plan d'épandage existant) :
Historique des problèmes connus :

2 – Impact des investissements, objet de la demande de subvention, sur la qualité et quantité des effluents rejetés

Le projet devra décrire précisément l'ensemble des étapes de récupération des eaux usées (dont les eaux de lavage) afin d'identifier la charge de pollution résiduelle des eaux usées avant traitement exprimée en g de DBO₅ par litre de lait travaillé (fromagerie/laiterie) ou kg de DBO₅ par tonne de matières entrantes (autres IAA) et que le maître d'ouvrage s'engagera à respecter et sur lequel seront basées les charges à traiter.

Ces flux seront fonction des dispositions prises et de l'engagement de bonnes pratiques dans la gestion des eaux usées.

Détermination des éléments suivants :

- Litrage de lait travaillé (fromagerie/laiterie) après travaux : l/j en moyennel/j en pointe
- Tonnage de matières entrantes (autres IAA) : t/j en moyenne t/j en pointe
- Ratio de pollution des eaux usées avant traitement, après travaux :g DBO5 / litre de lait travaillé (fromagerie/laiterie) ou kg de DBO5 par tonne de matières entrantes (autres IAA)
- Volume des rejets : m³/j en moyenne m³/j en pointe
- Concentration de rejet de chacun des paramètres suivants : MEST, DCO, DBO₅, N global et Phosphore total (eaux brutes)
- Détermination des flux polluants des eaux brutes rejetés dans le milieu pour chacun des paramètres

Conséquences sur le fonctionnement de la station en place :

- la station existante permet de traiter les eaux supplémentaires,
- nécessité de créer une nouvelle station ou de redimensionner la station existante.

3 – Dispositions prises pour le traitement des eaux usées

En cas de création d'une nouvelle station ou de modification d'une station existante :

Capacité nominale de la station : EH
Type de station :

Les éléments d'appréciation sont notamment ceux du ou des arrêtés ministériels applicables au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

a) Méthode employée et/ou moyens mis en œuvre pour :

- la mesure des volumes rejetés :
- le respect d'un pH entre 5.5 et 8.5 (9.5 en cas de neutralisation alcaline) :
- les effluents rejetés exempts :
 - de matières flottantes :
 - de produits susceptibles de dégager, en égout ou dans le milieu naturel, directement ou indirectement, des gaz ou vapeurs toxiques, inflammables ou odorantes :
 - de tout produit susceptible de nuire à la conservation des ouvrages, ainsi que des matières déposables ou précipitables qui, directement ou indirectement, sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des ouvrages :
- la prévention des pollutions accidentelles :

b) Engagement sur le respect des valeurs limites à l'émission fixées par la réglementation :

Référence de l'arrêté ministériel et/ou préfectoral applicable :

Valeurs limites à l'émission applicables aux installations, que l'entreprise s'engage à respecter

matières en suspension : mg/l

DCO : mg/l

DBO5 : mg/l

azote global : mg/l

phosphore total : mg/l

autres paramètres applicables (à préciser), le cas échéant :

c) Éléments montrant que les rejets sont compatibles avec la qualité ou les objectifs de qualité de la masse d'eau concernée

.....

d) Programme de surveillance des rejets :

Fréquence :

Méthode de prélèvement d'un échantillon représentatif :

Paramètres analysés :

e) Lieu de rejet des eaux traitées

- Rejet dans le milieu naturel : coordonnées PK du point de rejet : Code masse d'eau :
- Rejet dans un réseau pluvial (lieu, nom) :(autorisation et convention de déversement actualisée à joindre)
- Rejet dans un réseau d'eaux usées :(autorisation et convention de déversement actualisée à joindre)

f) Gestion des boues produites

Valorisation agricole : Autres : à préciser :

Capacité de stockage : m3 mois

Existence d'un plan d'épandage : Oui Non

Existence d'un suivi agronomique : Oui Non

B - En cas de raccordement des effluents sur un réseau public d'assainissement collectif (réseau suivi d'une station d'épuration)

Vous devez fournir :

- Une copie de l'autorisation de déversement des eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement ainsi que, le cas échéant, la convention de déversement correspondante. Ces documents sont à établir par la personne responsable du système d'assainissement concerné, selon art L 1331-10 du Code de la Santé publique.
Cette autorisation est à produire y compris si les travaux ne modifient pas les quantités ou qualités des eaux rejetées afin de valider ce constat avec la personne publique responsable du traitement.
- L'avis du service de police de l'eau (DDT) sur la conformité réglementaire du système d'assainissement concerné et sa capacité à accepter et traiter correctement les effluents supplémentaires.

GUIDE D'AUTODIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Attention, le remplissage des annexes autodiagnostic environnemental et autodiagnostic « conditions de travail » est indispensable pour que le service instructeur puisse attribuer une note au dossier.

En conformité avec les règles du FEADER, l'autorité de gestion met en place une procédure de sélection afin de retenir les dossiers qui répondent le mieux aux attendus de l'appel à candidatures, dans la mesure de l'enveloppe disponible. Les notes attribuées permettent de classer les dossiers. La grille prévoit des notes minimales pour accéder au soutien. Les dossiers qui n'atteindront pas ces notes minimales seront rejetés.

Enjeux environnementaux	Analyse de la situation actuelle	Solutions/améliorations retenues dans le projet d'investissement pour améliorer l'impact environnemental
UTILISATION DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	<p>EAU</p> <p>- Quelle est la consommation annuelle en eau ? (cette donnée peut être brute, ou rapportée à l'unité de produit fabriqué)</p> <p>- Existe-t-il des dispositifs pour économiser l'eau (récupération eau de pluie, nettoyage en circuit fermé, nettoyeurs haute pression, etc...) ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Une étude sur la consommation d'eau dans l'entreprise a-t-elle déjà été faite ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>EAU</p> <p><i>(Exemples de solutions/améliorations fréquemment mises en œuvre : matériels/équipements permettant de réduire la consommation en eau ; modification de l'organisation du travail entraînant une moindre consommation d'eau ; mise en place de dispositifs pour recueillir et utiliser l'eau de pluie ; installation de compteurs divisionnaires ; formation du personnel à une gestion économe de l'eau)</i></p> <p>VOTRE (VOS) SOLUTION(S)/AMELIORATION(S) :</p>
	<p>ENERGIE</p> <p>- Quelle est la consommation d'énergie annuelle de l'entreprise ? (cette donnée peut être brute, ou rapportée à l'unité de produit fabriqué)</p> <p>- Un diagnostic énergétique a-t-il été effectué ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Les fluides utilisés sont ils des gaz à effet de serre ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Quelle est la performance énergétique des bâtiments ?</p> <p>- Y a t-il production d'énergie sur le site ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	<p>ENERGIE</p> <p><i>(Exemples de solutions/améliorations fréquemment mises en œuvre : réalisation d'un diagnostic énergétique de l'entreprise et d'un bilan des gaz à effet de serre (outils d'aide à la décision) ; renouvellement des matériels particulièrement énergivores ; réduction de la consommation d'énergie par une meilleure organisation du travail ; utilisation d'énergie renouvelable ou mise en place de dispositifs de récupération d'énergie; formation du personnel à une gestion économe de l'énergie ; installation de compteurs divisionnaires et/ou de variateurs de vitesse sur les moteurs, construction et/ou rénovation de bâtiments pour améliorer leur performance énergétique)</i></p> <p>VOTRE (VOS) SOLUTION(S)/AMELIORATION(S) :</p>

<p>MAITRISE DES REJETS POLLUANTS ET VALORISATION DES SOUS PRODUITS</p>	<p>- Quels sont les risques présents en matière de pollution (y compris ceux relatifs aux fluides frigorigènes)?</p> <p>- Comment sont valorisés les sous-produits ?</p> <p>- Existe-t-il des déchets non recyclés qui pourraient l'être ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Un recyclage spécifique supplémentaire est-il prévu au-delà des obligations de tri ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Existe-t-il des sous produits non valorisés qui pourraient l'être? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Une sensibilisation particulière du personnel est-elle mise en œuvre ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>- Comment sont gérés les effluents ? (installation de traitement avant projet, charge polluante avant projet, modalités de traitement ou de pré-traitement des effluents)</p>	<p><i>(réduction de consommation de produits jetables/amélioration du tri des déchets ; amélioration du process de fabrication pour réduire le volume de déchets et de sous-produits ; amélioration de la récupération des sous-produits (limitation de la charge polluante à traiter) ; améliorer le dispositif de traitement des effluents pour réduire la charge rejetée, mise en place d'approvisionnements respectueux de l'environnement (exemple : label Forest Stewardship Council (FSC) ou programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) pour le bois) ; recours à des produits « écologiques » labellisés, notamment pour le nettoyage et l'entretien des matériels et des bâtiments.</i></p>
---	---	---

Annexe 9 – Autodiagnostic « condition de travail »

L'amélioration attendue porte sur :

- La réduction de la pénibilité du travail par des modifications organisationnelles (modification des postes de travail, des cadences, acquisition de matériels et équipements etc...) rendues possibles par la mise en œuvre du projet ;
- L'amélioration de la sécurité sur le lieu de travail.

Evaluation de l'amélioration des conditions de travail lors de la mise en œuvre du projet

L'autodiagnostic d'évaluation doit permettre de dresser un état des lieux de la situation initiale de l'entreprise et de mettre en avant les améliorations qui seront obtenues lors de la mise en œuvre du projet. Il porte à la fois sur les investissements dans des matériels, équipements et organisation du travail visant à améliorer les conditions de travail et la sécurité au travail.

La grille ci-dessous permet une évaluation de votre entreprise avant et après projet pour ces deux enjeux. La première colonne définit l'état initial avant projet ; la seconde décrit les avancées prévisionnelles permises par la réalisation du projet.

GRILLE D'AUTODIAGNOSTIC « CONDITIONS DE TRAVAIL »

Enjeux environnementaux	Analyse de la situation actuelle (Diagnostic avant projet)	Solutions/améliorations apportées par le projet d'investissement
<p>CONDITIONS DE TRAVAIL : MATERIELS, EQUIPEMENTS ET ORGANISATION VISANT A REDUIRE LA PENIBILITE</p>	<p>- Quels sont les facteurs de pénibilité existants dans l'entreprise ? (port de charges lourdes, gestes répétitifs, température, humidité, bruit, etc...)</p> <p>- Y a-t-il eu des formations ou des actions de sensibilisation sur la pénibilité au travail (gestes et postures, ergonomie, etc...) ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, lesquelles :</p> <p>- Comment est organisé le travail dans l'entreprise ? (horaires, cadences, répartition des tâches, etc...)</p>	<p><i>(exemples : choix de matériels/équipements qui vont permettre de réduire la pénibilité, sur les postes de travail identifiés comme les plus pénibles, mise en place de formations et/ou actions de sensibilisation auprès des employés parallèlement à la mise en œuvre du projet (ergonomie, gestes et postures, etc...)</i></p> <p>VOTRE (VOS) SOLUTION(S)/AMELIORATION(S) :</p>
<p>SECURITE AU TRAVAIL</p>	<p>- Quels sont les principaux risques identifiés dans le document unique d'évaluation des risques ?</p>	<p><i>Quelles sont les solutions/améliorations apportées par le projet pour réduire ces risques ?</i></p>